

ALTHO  
BAIL GLISSANT  
CADA  
CHRS  
CHU  
CPH  
MÉDIATION GDV

# PÔLE SOCIAL



**Le Rocheton**  
*Centre International de Séjour*



# ALTHO



Le ALTHO, Alternative Hôtel, est un dispositif d'hébergement avec accompagnement social. Les personnes qui accèdent au dispositif ALTHO bénéficient alors d'une période de transition leur permettant une stabilisation avant l'entrée définitive dans un logement.

## Orientation et public accueilli :

Les bénéficiaires du dispositif sont obligatoirement orientés par le **SIAO** (service intégré d'accueil et d'orientation) pour une durée indéterminée.



Une première évaluation a lieu au bout de 2 semaines puis tous les 2 mois afin d'établir la date de sortie du dispositif.



Le ALTHO du Rocheton est composé de familles monoparentales ou de couples avec enfant(s), disposant de papiers légaux et en situation d'insertion avancée.

## Accompagnement social :

Les familles sont accueillies et accompagnées tout au long de leur séjour dans le but de stabiliser leur situation pour leur permettre d'accéder à une vie autonome (emploi, logement).



## Hébergement :

Au Rocheton, le dispositif offre une capacité d'accueil de 14 places réparties en appartements éclatés (T3 et T4) meublés en Seine et Marne : le Mée sur Seine, Combs la Ville, Melun...

## Participation financière :

Le ALTHO prend en charge les dépenses liées au logement (loyer, charges locatives, assurance, équipement du logement).

Les familles règlent une participation financière à hauteur de 10% de leurs ressources (hors rentrée scolaire et prime de naissance).



01 64 37 12 32  
06 74 82 11 15

[huf@rocheton.asso.fr](mailto:huf@rocheton.asso.fr)

# BAIL GLISSANT



Le bail glissant est un dispositif favorisant l'accès et l'insertion durable dans le logement. Il s'agit d'un dispositif de sous-location permettant de ménager une phase transitoire, destinée à développer l'apprentissage d'un «savoir habiter» et à valider les capacités des occupants à assumer les obligations locatives avant l'accès direct au logement.

## PAR QUI ?

Les bailleurs sociaux ou les associations



Durée de prise en charge :

1 an renouvelable 1 fois

## POUR QUI ?

Des personnes en difficultés qui ne peuvent pas prétendre à un logement au vu de leur situation (financière, administrative, familiale).



Environ 25 appartements en Seine et Marne, du studio au T4



Le Rocheton paie le loyer au bailleur et l'assurance habitation



La famille rembourse Le Rocheton et s'acquitte elle-même des factures d'électricité et des charges locatives

## Les démarches à suivre :

1. Le bailleur social demande un bail glissant avec accompagnement pour l'attribution du logement
2. Il contacte le Rocheton pour savoir s'il reste des places disponibles

3. Entretien du futur sous locataire + évaluation sociale
4. Passage en commission d'attribution bailleur
5. Contrat de bail signé entre: Rocheton/ Bailleur et Rocheton/ sous locataire

## Conditions pour le glissement :

- Paiement régulier du loyer
- Bonne insertion dans le logement (entretien)
- Bonne intégration dans le quartier (voisinage)
- Amélioration de la situation économique et/ou professionnelle
- Autonomie dans les démarches administratives

Lorsque les conditions sont réunies un dossier de demande de glissement est soumis au bailleur qui émet une décision :

- Si accord pour le glissement, la famille signe son propre contrat de bail, Le Rocheton « perd » un logement et doit donc en retrouver un autre.
- Si désaccord, la famille reste dans le logement, et il faut travailler sur les raisons du refus motivé par le bailleur.

## Accompagnement social

- Rendez-vous mensuel
- Paiement du loyer auprès du bailleur
- Aide aux démarches administratives (CMU, EDF, assurances...)

01 64 37 31 38  
bg@rocheton.asso.fr

SERVICE  
BG

# CPH

01 64 37 12 32  
cph@rocheton.asso.fr

SERVICE  
CPH



Le Centre Provisoire d'Hébergement assure l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés et facilite leur intégration à la société française.

### Orientation et public accueilli :

Le Rocheton accueille des personnes qui viennent d'obtenir le statut de réfugié auprès de l'OFPPA ou de la CNDA et qui sont orientées par l'OFII.



Durée de prise en charge :

6 mois renouvelable 1 fois  
sur accord de la DDCS



Nombre de places : 93

Sur site et en appartements éclatés en Seine et Marne

### Le référent social :

- Informe la famille de ses droits et devoirs
- Complète les dossiers administratifs (CAF, CMU, demande de logement)
- S'assure de la formation linguistique lorsqu'elle est nécessaire

- Veille à ce que les adultes de la famille aient signé leur contrat d'accueil et d'intégration
- Oriente vers les partenariats (OFII, pôle emploi, Travail et Entraide...)
- Prépare la famille à la sortie du dispositif

SERVICE  
CHU

01 64 37 12 32  
bg@rocheton.asso.fr  
huf@rocheton.asso.fr

# CHU

Le Centre d'Hébergement d'Urgence est un dispositif d'hébergement avec accompagnement social.



### Hébergement :

Le dispositif a une capacité d'accueil de 13 places. Les familles ont chacune une chambre aménagée et les personnes isolées sont accueillies dans des chambres partagées. Les repas sont pris au self service du centre.

### Orientation et public accueilli :



Les bénéficiaires du dispositif sont obligatoirement orientés par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) pour une durée indéterminée. Une première évaluation a lieu au bout de 2 semaines puis tous les 2 mois afin d'apporter des nouveaux éléments sur la situation.

### Participation financière :

Chaque mois les résidents règlent une participation à hauteur de 20% de leurs ressources (hors rentrée scolaire et prime de naissance)

### Accompagnement social

Les familles sont accueillies et accompagnées tout au long de leur séjour dans le but de stabiliser leur situation et d'acquies de l'autonomie.

# CADA



C'est un centre d'accueil pour personnes demandeuses d'asile leur permettant, pendant la durée de préparation de leur dossier et de son étude par l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et à la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) d'avoir un toit, une restauration journalière collective et un accompagnement social, médical, administratif, juridique ais aussi scolaire pour les enfants.



## Hébergement :

Les résidents du CADA sont hébergés en chambres meublées, avec sanitaires collectifs. Les chambres ont une capacité allant de 1 à 5 personnes.



## Restauration :

Comme pour les usagers du CHRS, les repas se prennent au self-service du Rocheton.

## L'accompagnement juridique :

Une juriste accompagne les résidents dans leur procédure de demande d'asile (récits OFPPA, recours CNDA, préparation des audiences et des entretiens, relation avec les avocats et la préfecture)...

## Vie quotidienne et animations :

Le ALTHO, le CADA, le CPH et le CHRS bénéficient de la présence d'une intervenante social chargée de la gestion de la vie quotidienne. Celle-ci assure des missions de prévention, médiation, animation et accompagnement social résolument tournées vers l'autonomie.

De nombreuses actions sont menées auprès des résidents :

- ▶ Ateliers cuisine
- ▶ Soutien scolaire
- ▶ Organisation d'une braderie
- ▶ Organisation de moments festifs (repas à thème, fêtes de fin d'année...)

Des animations sont également mises en place pour les enfants :

- ▶ Sorties culturelles (visite de Provins, ferme pédagogique...)
- ▶ Sorties loisirs (île de loisirs de Bois le Roi)
- ▶ Ateliers manuels...

01 64 37 12 32  
social.161@rocheton.asso.fr



# CHRS



Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale est un dispositif avec accompagnement permettant aux personnes éloignées de l'insertion de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Les prestations de stabilisation doivent permettre d'enclencher une démarche d'insertion conduisant à terme à un retour à une vie autonome.

## Orientation et public accueilli :

Les bénéficiaires du dispositif sont obligatoirement orientés par le **SIAO** (service intégré d'accueil et d'orientation). Une 1ère évaluation a lieu au bout de 2 semaines puis tous les 2 mois afin d'établir la date de sortie du dispositif.



Le public accueilli par le CHRS du Rocheton est essentiellement composé de familles monoparentales ou de couples avec enfant(s).

## Participation financière :

Chaque mois, les résidents règlent une participation financière à hauteur de 20% de l'ensemble de leurs ressources (hors rentrée scolaire et prime de naissance).



## Hébergement :

Les familles sont hébergées sur le site du Rocheton dans des chambres meublées comprenant des sanitaires privés.

Les chambres peuvent accueillir de 2 à 5 personnes.



## Restauration :

Comme pour les usagers du ALTHO, du CADA et du CPH, les repas se prennent au self-service du Rocheton et la préparation des repas n'est pas autorisée dans les chambres.

01 64 37 12 32  
social.123@rocheton.asso.fr







**Le Rocheton**  
*Centre International de Séjour*



rue de la Forêt  
77000 La Rochette

01 64 37 12 32  
rocheton@rocheton.asso.fr

[www.rocheton.asso.fr](http://www.rocheton.asso.fr)